paix et en temps de guerre, cet avis, dont la haute portée est démontrée d'ailleurs par l'exemple des armées étrangères, m'a paru mériter d'être pris en considération.

J'ai décidé que les dispositions de la circulaire du 3 juin 1880 seraient abrogées et que les tambours seraient immédiatement rétablis dans les conditions fixées par la loi du 13 mars 1875, sur la constitution des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

Je vous adresse des instructions de détail au sujet de l'application de la présente décision.

Le ministre de la guerre,
BILLOT.

LE TRIUMVIRAT MAÇONNIQUE

Les organisateurs du banquet du 13 juillet, pour se justifier de n'avoir pas adressé d'invitations aux adjoints des maires de Paris, font publier dans l'*Agence Havas* une note :

Le préfet de la Seine et le bureau du Conseil municipal n'ont pas songé à inviter des personnalités, si importantes qu'elles puissent être. Ils ont cherché à faire représenter à ce *banquet des collectivités résumant la pensée qui pouvait présider à cette cérémonie.* Les invitations ne sont pas personnelles : elles sont collectives.

Or, dans la liste des invités que nous avons publiée, à titre de document, nous relevons parmi les invités :

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DU GRAND-ORIENT ;

LE GRAND-MAÎTRE DU RITE ÉCOSSAIS ;

LE PRÉSIDENT DE LA GRANDE LOGE SYMBOLIQUE ;

Nul n'a oublié le rôle que la franc-maçonnerie a joué pendant la Commune ; on se souvient à quelle mascarade les vénérables et peu vénérés maîtres des loges maçonniques se livraient sur les remparts de Paris.

Aujourd'hui les présidents de ces Loges sont invités à l'inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville, que leurs amis ou complices ont brûlé en mai 1871.

Rien ne caractérise mieux la situation actuelle que cette invitation : c'est la main mise sur la France par la franc-maçonnerie, c'est la reconnaissance officielle du pouvoir qu'exercent les sociétés maçonniques.

Or, l'une de ces sociétés, le Grand-Orient, en modifiant ses statuts sans autorisation, a perdu le caractère de société reconnue par l'Etat.

Les autres Loges, celle du Rite Ecossais et la Symbolique n'ont jamais, croyons-nous, été reconnues : elles ne sont pas autorisées.

Il y a des lois dont les tribunaux de conflits, présidés par M. Cazot, reconnaissent l'existence. En vertu de ces prétendues lois, on a défoncé à coups de hache les portes de domiciles, on a crocheté des serrures; il est juste de dire que tous ces attentats contre l'inviolabilité du domicile et la liberté individuelle ont été commis contre des associations dont quelques membres avaient été fusillés comme otages. Il est juste également d'ajouter que ces violations du droit, ces atteintes à la liberté ont été préparées et ordonnées par les membres de ces loges maçonniques, dont les présidents sont officiellement invités au banquet du 13 juillet ; c'est ce qui explique ces invitations.

La franc-maçonnerie nous mène, c'est elle qui commande ; elle n'a pas permis que le nouvel Hôtel-de-Ville fût inauguré, si ses présidents ne donnaient à cette inauguration son véritable caractère, en venant à ce banquet où pas une parole ne sera prononcée que les loges maçonniques n'aient inspirée et approuvée.

Le préfet de la Seine n'a invité à ce banquet que des collectivites résumant la pensée qui préside à cette cérémonie ; c'est à ce titre et à ce titre seulement que les Loges maçonniques iront au banquet.

Tout ce qui se passe en France est leur œuvre: la décadence morale et matérielle de notre pays est le résultat de leur domination: c'est la République qui règne, c'est la secte maçonnique qui gouverne; il n'y a plus qu'un pouvoir en France, celui du triumvirat maçonnique.

Charles DUPUY.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier.*)

Encore une question sur les affaires d'Egypte

Il paraît certain, dit le *Voltaire*, que si M. de Freycinet ne prend pas l'initiative d'une déclaration à la tribune, une question lui sera adressée sur les armements.

Le sentiment du Cabinet sur l'Egypte

Le *Soleil* affirme que le gouvernement n'a pas cessé d'être partagé sur les résolutions à prendre. Une fraction du cabinet, dit-il, n'a pas cessé d'incliner pour l'intervention immédiate de concert avec l'Angleterre, tandis que l'autre a persisté jusqu'à présent à souhaiter une intervention des puissances déléguées par la conférence.

Armements en Egypte

Alexandrie, 5 juillet.

Les autorités égyptiennes, répondant aux représentations de lord Seymour, nient l'intention qui leur est attribuée d'obstruer l'entrée du port.

La garnison d'Alexandrie a reçu 2,000 hommes de renfort, venant d'Aboukir et de Damiette. Cette garnison s'élève actuellement à 7,000 ou 8,000 hommes.

La manutention du gouvernement, qui ne fournissait, il y a deux mois, des rations de pain que pour 3,000 hommes, en cuit actuellement pour 13,400.

Les derniers réfugiés italiens, au nombre de 500 environ, se sont embarqués hier.

Le consulat anglais a invité aujourd'hui les nationaux anglais qui restent encore à Alexandrie, à faire enregistrer leurs adresses sans délai.

Les troupes anglaises des Indes en Egypte

Londres, 6 juillet.

Les journaux annoncent que les autorités anglaises des Indes ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à envoyer un corps de troupes en Egypte. Ce corps se composerait de 1,800 hommes de nationalité anglaise, avec trois batteries, et de 5,000 hommes de troupes indigènes.

Des trains sont préparés pour transporter ces troupes à Agra et à Bombay. On n'a pas encore fait de soumission pour le transport par mer jusqu'à Alexandrie, mais on a pris des mesures à cet égard et l'on n'attend plus que des ordres définitifs pour se mettre en route.

L'« ultimatum »

Londres, 5 juillet.

Le *Times* reçoit de Paris la dépêche suivante :

« On assure qu'à la suite des nouveaux travaux d'armements exécutés à Alexandrie, les amiraux anglais et français ont demandé à leurs gouvernements l'autorisation d'envoyer un *ultimatum* pour réclamer la cessation de ces armements. »

La Turquie et la Conférence

Constantinople, 6 juillet.

On remarque un échange actif de visites entre le palais et les ambassades anglaise, allemande et autres. On en conclut que la Porte est disposée à revenir sur son refus de participer à la conférence.

On se montre très ému, dans les cercles politiques ottomans, de la tournure que prennent les événements à Alexandrie. Il est toujours question d'un remaniement ministériel. Il aurait lieu probablement en faveur de Server pacha de Kadni pacha, de Said pacha, actuellement ministre des affaires étrangères.

Le rapatriement des français d'Alexandrie

Marseille, 5 juillet.

Le transport de l'Etat la *Sarthe*, revenant de l'Egypte, est entré dans le port ce soir à 6 heures.

750 émigrants se trouvent à bord.

Marseille, 5 juillet.

Parmi les émigrés arrivés par la *Sarthe*, 355 sont dans une situation précaire.

Des familles indigènes, comprenant 110 hommes, 104 femmes et 141 enfants, sont restés à bord pour permettre à l'autorité de prendre des mesures afin de les loger et de les nourrir.

Le débarquement de ces indigènes aura lieu demain.

Chambres des Communes

Londres, 5 juillet, 9 h. 25, soir.

M. Gladstone répondant à M. Northcote dit qu'il n'a reçu aucune information récente d'Alexandrie, de nature à troubler la tranquillité de l'opinion publique.

L'attitude de l'Italie

Rome, 5 juillet, 10 h. soir.

L'*Agence Stephani* ne croit pas que l'Italie coopère à l'expédition éventuelle anglo-française en Egypte.

Les évènements d'Afrique

Tunis, 5 juillet.

M. Camhon est arrivé aujourd'hui à bord du vapeur *la Ville de Naples*.

Il a été reçu par tout le personnel de la résidence et du consulat, par le premier député du gouvernement. Le bey s'était fait présenter par deux généraux.

On apprécie beaucoup ici les efforts de M. Cambon, pour arriver à une prompte solution de la question tunisienne. On croit généralement que les réformes depuis si longtemps attendues, seront enfin prochainement mises à exécution.

Les récidivistes

Paris, 6 juillet.

Le préfet de police s'est rendu hier à la commission de la Chambre qui s'occupe de la transportation des récidivistes. M. Camescasse était appelé pour fournir des renseignements sur le vagabondage.

On sait, en effet, que le projet dont la commission est saisie, et qui, d'ailleurs, a été préparé par M. Camescasse, s'applique non seulement aux récidivistes mais aux vagabonds.

Ce projet décide d'appliquer la transportation après la cinquième condamnation prononcée dans un intervalle de 10 ans, aux individus qui auront été condamnés pour vagabondage et mendicité. Toutefois, la transportation ne résultera pas de plein droit de la condamnation, elle devra être prononcée.

En outre, le projet définit ainsi le vagabondage : « Les vagabonds, gens sans aveu, sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, soit qu'ils n'exercent habituellement aucune profession, soit qu'ils vivent du jeu ou de la prostitution sur la voie publique.

M. Camescasse a appuyé ces dispositions et à l'appui, il a fait une véritable physiologie du vagabondage qui a vivement intéressé la commission.

Celle-ci, tout en reconnaissant la nécessité d'atteindre le vagabond, qui est un véritable criminel, craint de frapper le vagabond accidentel. Les explications du préfet de police ont eu pour but d'écarter cette crainte. M. Camescasse a démontré, par des statistiques précises, que le vagabondage n'est jamais un délit isolé ; il est toujours le prélude ou la suite d'autres crimes ou délits. Sur 6,000 vagabonds arrêtés dans les six derniers mois, il y en avait au plus 200 qui n'étaient que des vagabonds accidentels, c'est-à-dire des individus dont l'état de vagabondage était le résultat du chômage, d'infirmités ou d'autres causes accidentelles.

La commission du recrutement

Paris, 5 juillet, 6 h. 45 soir.

La commission du recrutement a adopté aujourd'hui, presque à l'unanimité, que les charges militaires s'appliqueraient à tous les citoyens français, excepté à ceux visés par l'article 17 de la loi de 1872.

Cet article étant réservé, la commission a repoussé la proposition Reille, tendant à conserver les dispenses actuelles.

Paris, 10 h. 50 m. soir.

La commission de recrutement a adopté sur la proposition de M. Gambetta la résolution suivante.

La commission est d'avis de déclarer aptes au service de trois ans tous les conscrits admis par le Conseil de révision, moins ceux compris dans l'art. 17 de la loi de 1871, c'est-à-dire les fils aînés de veuve, les frères ayant un frère sous les drapeaux, etc.

La commission a rejeté la proposition reille, tendant à maintenir les dispenses actuellement adoptées en faveur des congréganistes voués à l'enseignement et de jeunes gens destinés aux carrières libérales.

La commission a réservé la question des soutiens de famille. Il est probable qu'elle adoptera de ce chef 7 p. 0/0 de dispenses.

Le tunnel de la Manche

Londres, 5 juillet.

La demande, faite par le gouvernement aux compagnies des chemins de fer du South Eastern et du Submarin Continental, de surseoir aux travaux du tunnel de la Manche, est venue aujourd'hui devant la Cour de la chancellerie.

Les compagnies ayant pris l'engagement de suspendre les travaux durant le règlement des questions pendantes entre elles et le gouvernement, et d'admettre l'inspection de l'Etat, l'affaire est terminée.

Nominations dans la légion d'honneur

Paris, 5 juillet, minuit 40.

Le *Journal officiel* publiera ce matin les nominations dans la légion d'honneur, de 45 commandeurs, 86 officiers et 53 chevaliers, plus un grand nombre de médailles militaires.

Sont promus commandeurs : le général Germain, le général Philibert, le colonel Laroque, suivront de nombreuses nominations et promotions concernant l'armée de l'Algérie et de la Tunisie.

Le nouveau ministère turc

Sofia, 5 juillet.

Le nouveau ministère est définitivement composé :

Général Soholeff, président du Conseil et ministre de l'intérieur ;
Général Kantbari, guerre;
Dimitry Grecoff, justice;
Voulcovitch, affaires étrangères et travaux publics :
Natchovich, finances;
Thecharoff, instruction publique.

Une grève dans la filature de lin à Belfast

Les ouvriers ayant réclamé une augmentation de salaires, les filateurs se sont réunis et ont décidé de prononcer le *lock-out*, c'est-à-dire la fermeture des usines, si ces prétentions sont maintenues.

Trois cent mille broches de filature sont ainsi unies pour la résistance. A Belfast, trois établissements ont refusé d'appliquer le *lock-out*, ce sont des filatures qui produisent des articles supérieurs pour filterie.

NOUVELLES MILITAIRES

Un nouvel obus

Un de nos amis, officier très distingué dans l'artillerie anglaise, M. le capitaine Seymour Morse Davies est l'inventeur d'un obus ingénieusement compris et qui a l'avantage de pouvoir être transporté sans danger.

Cet obus, qui a la forme conique des obus ordinaires, se compose d'une enveloppe extérieure en fer, il est plafonné intérieurement d'une couche d'argile refractaire, ou de porcelaine. Il contient une mixture d'acide nitrique et sulfurique.

La couche émaillée, dont nous venons de parler, est destinée à protéger le fer contre l'attaque des acides.

A sa base l'obus est fermé par un écrou en fer. Ainsi préparé on peut le manier sans aucun danger.

Lorsqu'on veut tirer, on se borne à introduire dans l'obus une boule de verre fragile contenant de la glycérine.

L'obus part, la secousse de projection brise le verre et instantanément une réaction chimique s'opère; la glycerine se mêle aux acides, et forme la nytro-glycérine.

Que l'obus frappe la terre ou un obstacle, il éclate, portant la mort et la dévastation autour de lui.

Sa force, bien supérieure à celle des obus ordinaires, est terrible. S'il tombe entre deux pièces d'artillerie ennemie, il peut les démonter d'un seul coup, tandis que s'il frappe une maison, les acides l'incendient sûrement.

Les choses de la guerre intéressent aujourd'hui tout le monde en Europe. En France, nous avons trop souffert pour les avoir méprisées.

Voilà pourquoi nous signalons cette invention au public, et surtout aux hommes compétents.

M. N.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Mouvement comparatif de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois de juin 1880.

7668	colis de laine peignée	k.	824,897
32	» d'écouailles et de blousses		2,854
1304	» de laine filée		139,256
3	» de soie.		127
1273	» de coton		136,210
10280	colis pesant ensemble	k.	1,103,944

Mouvement du mois de juin 1881.

14,948	colis de laine peignée	k.	1,607,768
35	» d'écouailles et de blousses		3,760
981	» de laine filée		104,404
6	» de soie.		87
1308	» de coton		140,082
17,278	colis pesant ensemble	k.	1,856,111

Mouvement du mois de juin 1882

12,280	colis de laine peignée.	k.	1,321,489
2	» d'écouailles et de blousses		257
1,377	» de laine filée		147,490
30	» de soie		5,523
2,022	» de coton		216,398
15,711	colis pesant ensemble	k.	1,691,157

Décreusage. . 41 opérations
Titrage . 1035 1/2 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ce matin, à 7 heures et demie on t eu lieu sous la présidence de M. Henri Bossut, vice-président de la société de géographie de Lille, dans les salles des adjudicatious et des commissions de l'Hôtel-de-Ville, très convenablement aménagées à cet effet par les soins de l'administration municipale, les compositions du concours de géographie institué par la société de Lille.

Soixante-neuf concurrents se sont présentés, dont 49 jeunes gens et 20 jeunes filles.

Nous avions annoncé, il y a une dizaine de jours, que 59 élèves de notre ville s'étaient fait inscrire. 10 d'entre eux ne se sont pas présentés au concours, par suite d'empêchement causé par des examens.

Les questions suivantes ont été posées aux jeunes gens :

2e *catégorie.* — 1° Etablir une carte de la région française de la Meuse et de la Moselle.

2° Décrire sommairement la région française de la Meuse et de la Moselle, et la région allemande du Rhin, depuis la Suisse jusqu'à la Hollande.;

Indiquer la nouvelle frontière entre la France et l'Allemagne. Dans cette catégorie, 48 jeunes gens de nos diverses écoles, ont concouru.

Questions posées aux concurrents de la première catégorie. — Description générale des côtes de l'Océan Atlantique en Europe, en Afrique et dans les deux Amériques.

Carte des côtes françaises de l'Océan Atlantique. Dans cette catégorie Un seul élève de Roubaix a concouru.

Voici les questions qui ont été posées aux jeunes filles :

2e *catégorie.* — Description physique et politique de la région de l'Escaut en France, en Belgique et en Hollande.

Faire la carte de la partie française de la région. — Donner les principales notions relatives à l'industrie, à l'agriculture, au commerce dans la région française. — (17 concurrentes se sont présentées.

1re *Catégorie.* — 1° Description des côtes françaises de la Méditerrannée. — Faire la carte.

2° Bassin du Pô. — Géographie générale. — (3 jeunes filles ont concouru).

Ce concours a eu lieu simultanément avec environ 120 élèves des écoles de Lille et des communes voisines, auxquel ces mêmes questions ont été posées.

La durée de la composition était limitée à 4 heures.

La correction de tous les devoirs se fera par les soins du comité d'Etude de la société de Géographie, auquel ont été adjoints divers professeurs des écoles communales et libres.

Les résultats de l'examen seront publiés ultérieurement. Les prix seront comme l'an dernier distribués dans une réunion générale et solennelle de la société.

D'une façon remarquable, on remarquera que ce concours, a stimulé le zèle des élèves des écoles de Roubaix, le nombre des concurrents étant beaucoup plus élevé que celui de l'an dernier. Nous faisons des vœux pour que cette émulation aille toujours croissant, elle sera la récompense méritée des efforts faits par la société de Lille, pour répandre parmi nous le goût de la géographie.

UN INCENDIE MYSTÉRIEUX. — Mardi au soir vers neuf heures, un commencement d'incendie s'est déclaré à l'estaminet Vandenplancke, place d'Amiens.

Voici comment les faits se seraient passés, et c'est pour contrôler leur exactitude que le Parquet de Lille s'est transporté, aujourd'hui, sur les lieux du sinistre.

La femme Vandenplanke était montée au grenier afin d'y chercher un herceau. Elle tenait à la main une lampe à pétrole. S'il faut en croire son récit, le verre de la lampe se serait renversé, et dans un mouvement d'instinctive frayeur elle aurait laissé échapper la lampe elle-même. Le feu se serait ainsi communiqué à un lit voisin.

Un logeur qui était dans la maison a étouffé ce commencement d'incendie. L'inspection des lieux a révélé une particularité qui a ému le parquet. Deux lits situés à huit mètres de distance étaient plus ou moins endommagés, et le plancher compris entre eux, ne portait aucune trace de feu.

Dans un coin on a découvert une bouteille de pétrole à peu près vide, et en bien des endroits des traces laissant supposer un badigeonneage.

Ces singularités ont ému le Parquet qui a procédé aujourd'hui à une enquête dont nous ferons ultérieurement connaître le résultat.

INCENDIE D'UNE MEULE. — Mardi soir, un cultivateur de Wattrelos, Louis Leuridan, était couché depuis une heure, lorsque les coups redoublés frappés à sa porte le réveillèrent en sursaut. Un voisin venait l'avertir qu'une meule, située au bout de son verger, était en flammes. Le fermier n'essaya pas même d'éteindre le feu. Il était trop tard.

Quelques minutes après, il ne restait de la meule qu'un amas de tiges calcinées.

La cause du sinistre est inconnue. On l'attribue à l'imprudence de quelque étranger qui aura jeté une allumette sur la paille après avoir allumé son cigare ou sa pipe.

Malheureusement, la perte évaluée à 200 fr., n'est couverte par aucune assurance.

LA FANFARE DELATTRE A OSTENDE. — La réputation artistique, que s'est acquise la Fanfare Delattre lui a valu, de la part du Comité des fêtes de la ville d'Ostende, une gracieuse distinction: c'est de se faire entendre dans un concert qui doit avoir lieu au Kursaal, le dimanch 16 juillet prochain. Cette demande a été acceptée par la société roubaisienne.

Les membres honoraires pourront prendre part à cette belle excursion; ils jouiront de la réduction de prix accordée par la Compagnie du chemin de fer sur le prix du transport; le départ aura lieu le dimanche 16 juillet par le premier train du matin; le retour est facultatif, soit le dimanche 16, soit le lundi 17: on est prié de se faire inscrire au local de la Société avant le 14.

CONCOURS COLOMPOPHILES. — Le concours de Tolosa (Espagne) organisé par la société colombophile l'*Hirondelle* de Chênée, comprenait cinquante-six prix formant une valeur totale de 23,830 fr. plus une garniture de cheminée offerte par M. de Sinçay. Cinq cent cinquante pigeons des meilleurs colombiers de la Belgique et de l'étranger ont été inscrits et expédiés pour l'Espagne le 26 juin. Le lâcher a eu lieu samedi dernier, à 6 heures 10 minutes du matin, à Tolosa, où il régnait alors un léger vent du Nord.

Le retour du premier pigeon a été constaté dimanche 2 juillet, à 2 heures 19 minutes. Ce volatile appartient à M. Constant-Sacré, d'Ougrée. Le 2e prix, à 3 h. 32, à M. Maquinay, d'Angleur. — Le 3e à 4 h. 16, à M. Johenn, de Verviers. — Le 4e à 4 h. 35, à M. Goffart, d'Ensival. — Le 5e à 5 h. 18, à M. Hanssens, de Verviers. — Le 6e à 5 23, id., id. — Le 7e à 6 h. 16, à M. Bouha, de Visé. — Le 8e à 6 h. 20, à M. Massart, rue de l'Agneau, à Liège. — Le 9e à 7 h. 28, à N. Domkenne, de Verviers. — Le 10e prix, à 7 h. 39, à M. Hanssen, de Verviers. Lundi, les pigeons de retour ont été constatés successivement dans le courant de la journée, et à 5 heures du soir, tous les prix étaient remportés.

Résultat du concours du dimanche, 2 juillet, sur Vierzon, organisé par la société l'*Union*, établie chez M. Bayart, cabaretier, rue Saint Antoine, à Roubaix ; lâcher de 408 pigeons. Prix d'honneur : 200 francs.

Catel, 12 h. 39, PPP. — Dupont, 12 h. 40. PPP. — Charlot, 12 h. 45, PP. — Platel, 12 h. 52, PP. — Valravens, 12 h. 55, P. — Dujardin, 12 h. 55, P. — Ducatteau, 12 h. 57, PPPP. — Ducatteau, 12 h. 59, PPP. — Germain, 1 h. PPP. — Hazebrouck 1 h. 01. — Catel, 1 h. 02, PPP. — Petit 1 h. 04. — Hazebrouck, 1 h. 05. — Hazebrouck, 1 05, PP. — P. Marsy, 1 h. 05, PP. — Wille, 1 h. 06, PPP. — Germain, 1 h. 06. — Salembier, 1 h. 07. PPP. — Decottignies, 1 h. 08. PPPP. — Hazebrouck, 1 h. 08, PPP. — Hazebrouck, 1 h. 08, PPP.

Salembur, 1 h. 09 m. 45 PPPP. Pierrart, 1 h. 10 PPPP. — Leman, 1 h 11 PPP. — Renard, 1 h. 11, 45 PPP. — Leclercq, 1 h. 12, 15 P. — Brodeau, 1 h. 12 P. — Salembier, 1 h. 12, 45 PP. — Salembier, 1 h. 13, 45 PPP. — Dujardin, 1 h. 14 P. — Varasse, 1 h. 15. — Niffle, 1 h. 19 PPP. — Mathon, 1 h. 20 PPP. — Michiel, 1 h. 20 PP. — Marsy, 1 h. 22, 15 PP. — Bocquet, 1 h. 22, 15 PP. — Dujardin, 1 h. 22 P. — Watteau, 1 h. 22. — D'Hallouin, 1 h. 24 P. — Hazebroucq, 1 h. 24 P. — Dujardin, 1 h. 25, 30 P. — Dujardin, 1 h. 26. — Cuivron, 1 h. 26, 30. — Duret, 1 h. 27 P. — Wille, 1 h. 27 P. — Decottignies, 1 h. 28 P. — Catel, 1 h. 29. — Ducatteau, 1 h. 29. — Ducatteau, 1. h. 29. — Niffle, 1 h. 29, 30. — Duret 1 h. 30. — Cuivron, 1 h. 31, 30. — Bocquet, 1 h. 34, 15. — Biquet, 1 h. 35, 15. — Gauflet, 1 h 35, 30. — Bayart, 1 h. 36 P. — Walleys, 1 h. 36. — Clément, 1 h. 36. — Niffle 1 h. 39.

La société *Union*, établie chez Bayard, rue Saint-Antoine, a l'avantage de prévenir les amateurs de pigeons, qu'eu raison du grand concours offert sur Paris, le 14 juillet, le dressage sur Albert, qu'elle a l'habitude de faire le jeudi matin, aura lieu le mercredi matin, 12 juillet.

Les amateurs qui désireraient prendre part à ce dressage, devront donc apporter leurs pigeons au siége de la société, le mardi soir, de quatre à six heures.

MORT SUBITE. — Hier, après-midi, Philippine Vasseur, a succombé dans la rue Saint-Jean, à une attaque d'apoplexie foudroyante, pendant qu'elle causait avec une de ses amies.

UNE BANDE DE JEUNES FRAUDEURS. — Mardi après-midi, une bande de dix gamins et gamines de dix à quinze ans, revenaient des *Ballons*, chargés de tabac et d'allumettes chimiques. Nos jeunes fraudeurs rencontrèrent deux gendarmes dans les prairies situées derrière la nouvelle église de Wattrelos. Ils prirent peur et s'enfuirent dans toutes les directions. La plupart purent ainsi s'échapper. Mais trois retardataires furent rejoints. Ce sont : Maria Autebert, âgée de onze ans; Louise et Joséphine Demazy, âgées de onze et quatorze ans, toutes trois de Roubaix. On trouva ces petites filles en possession de plusieurs douzaines de boîtes d'allumettes chimiques et de quelques kilos de tabac belge. Elles ont été maintenues en état d'arrestation.

RETROUVÉ. — La gendarmerie a arrêté mardi à Wattrelos, Paul Casiez, âgé de 53 ans, qui s'était soustrait à une condamnation en police correctionnelle, prononcée contre lui au mois de janvier.

EXTRAVE A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — Pierre Devos, cabaretier et cordier, rue des Sept-Ponts, à Roubaix, vient d'être arrêté pour entrave à la liberté du travail, avec outrages et menaces contre les agents de police.

VOL. — Fidélinc Marischael, soigneuse, âgée de 19 ans, demeurant rue du Flot, a été arrêtée mercredi soir, pour vol de deux paires de bottines, plusieurs vêtements de femme, et d'un chapeau de paille.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Louis Delescal a été condamné par le tribunal correctionnel de Lille, à un mois de prison et 21 francs d'amende pour ivresse, outrages et rebellion contre la police.

TOURCOING

LE 14 JUILLET. — Le Maire de Tourcoing a décliné l'invitation que lui avait adressée le conseil municipal de Paris, pour le banquet qui sera donné le 13 juillet, à l'occasion de l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville.

NÉCROLOGIE. — Le bataillon des sapeurs-pompiers de Tourcoing vient de faire une perte regrettable. M. Charles Denoyette, sergent-sapeur, a succombé à l'âge de 59 ans, dimanche soir, à onze heures et demie, aux suites d'une cruelle maladie dont il souffrait depuis quelques années.

Il y avait 40 ans qu'il faisait partie du corps des pompiers et il avait été médaillé vers 1870 pour les bons services qu'il a rendus.

CONCERT. — Le cercle harmonique des *Amis Réunis*, offrira un grand concert aux membres du cercle, le dimanche, 9 juillet 1882 à cinq heures et demie précises, dans le jardin de l'école municipale de garçons, rue de Gand, avec le bienveillant concours de la musique de MM. J. Casse et fils de Fives-Lille, directeur M. Emile Colin.

En cas de mauvais temps, le concert sera donné dans le local de la Salle des Ventes, rue Neuve-de-Roubaix.

NOTA. — Ce concert est exclusivement réservé aux membres du Cercle. — La condition de l'abonnement est de 15 francs par an, cotisation de famille, et de 10 francs, cotisation personnelle.

Aujourd'hui à 11 heures ont eu lieu les obsèques de M. André-Louis Désiré-Joseph Leurent, décédé le 2 de ce mois, à l'âge de 19 ans. Une foule considérable et pieusement recueillie suivait le convoi, s'associant à la douleur de la famille Leurent.

Puissent les regrets de toute une population adoucir un peu la douleur de parents cruellement éprouvés.

ACCIDENT. — Hier à 6 heures du soir, le nommé Charles Dhaene, âgé de 46 ans, charretier, rue du Tilleul, a eu le pied pris sous la roue d'un lourd chariot qu'il conduisait rue de Tournai.

Dhaene est d'une force peu commune et par un effort vigoureux il est parvenu, en laissant toutefois une moitié de sa bottine sous la roue, à retirer son pied, mais il avait néanmoins une partie du talon enlevé et plusieurs os brisés.

On a dû le transporter à l'hôpital.

CARROUSEL. — Le dimanche, 6 août, la commune de Bondues offrira aux amateurs un grand carrousel, avec onze cents francs de prix :

1er prix, un objet d'art, offert par M. Debuchy, député, 225 fr. ; 2me, garniture de cheminée, offerte par M. d'Ilespel, 180 fr. ; 3me, 10 pièces d'argenterie, offertes par M. De la Serre, 160 fr. ; 4me, 4 couverts, offerts par M. Réquillart, 110 fr. ; 5me, 24 cuillères à café, offertes par M. Devemy, 90 fr. ; 6me, 4 pièces d'argenterie, offertes par M. Desurmont, 70 fr. ; 7me, une cave à liqueurs, offerte par M. Frelier, 50 fr. ; 8me, 2 pièces d'argenterie, offertes par M. Lambelin, 45 fr. ; 9me, 5 pièces d'orfévrerie, 35 fr. ; 10me, 2 chandeliers, en bronze doré, offerts par M. Dufermont, 30 fr. ; 11me, une montre de chasse, offerte par M. Joire, 25 fr. ; 12me, une couverture pe voyage 15 fr. ; surprises, 70 fr.

— VOL. — La nuit dernière, on a pénétré dans les magasins de la maison Lorthiois, frères, fabricants de tapis, au sentier du petit vinage et on a enlevé une somme de 3,300 fr. renfermée dans une armoire.

Les voleurs, car ils étaient au moins deux, se sont introduits par une croisée qu'ils ont ouverte en brisant un carreau.

Celui qui a brisé la vitre a dû se blesser car il y avait des traces de sang sur les débris du verre et dans le bureau.

C'est là un indice qui permettra sans doute de découvrir les coupables.

— CHUTE. — Le malheureux Bissart, qui a fait une chute hier au matin à la fonderie Questroy, où il travaillait, est mort dans la soirée à l'Hôtel-Dieu, où il avait été transporté.

EXTRADÉS. — Victor Roussel, âgé de quatorze ans, employé de commerce, né à Loos, demeurant à Lille, poursuivi par le parquet de cette ville pour abus de confiance qualifié, arrêté à Malines, a consenti à être remis aux autorités françaises, sans attendre, en Belgique, les formalités exigées pour l'extradition.

LILLE

LE FEU AUX JOURNAUX. — Hier soir, vers neuf heures et demie, un singulier incendie s'est déclaré au kiosque situé au coin de la Place d'Armes et de la rue des Manneliers, à Lille. Une fuite de gaz s'étant produite, une explosion eut lieu; et voilà la politique en flammes !

Le malheur c'est que la marchande ne s'est pas tirée de la fournaise sans quelques brûlures, et que la perte, non assurée, s'élève à près de 200 fr.

Les consommateurs du *Café de la Bourse*, vinrent au secours et parvinrent bientôt à éteindre cet incendie tout spécial.

UNE BONNE CAPTURE. — La police arrêtait lundi, le sieur Victor Libert, âgé de 43 ans mouleur, pour ivresse manifeste. Avant de l'enfermer dans le violon, on le fouilla et on le trouva porteur de plusieurs clinches de serrures.

Quand il fut degrisé, M. le commissaire lui fit subir un interrogatoire, dans lequel Libert s'embrouilla, puis il finit par avouer être l'auteur : 1° du vol commis la nuit, il y a deux mois, dans une voiture laissée place Saint-Michel, devant la caserne de Paris.

2° De la rafle des boutons de sonnettes faite la semaine dernière au boulevard de la Liberté.

Une perquisition opérée chez lui a fait découvrir pour plus de 800 francs de produits de vols, consistant en fer, linge, cuivre, etc.

Libert a été mis à la disposition du parquet.

CARROUSEL. — Dimanche dernier, la commune de Flers, a donné, au hameau de Breucq, un magnifique carrousel au profit des pauvres. Cent soixante cavaliers s'étaient donné rendez-vous à ce tournoui équestre. Aussi les prix ont-ils été vivement disputés.

Voici les noms des vainqueurs, 1er prix : M. Plouvier, de Lers; 2e, M. Despâtures, de Marcq-en-Barœul; 3e, M. Dengremont de Sainghin; 4e, M. Marchand, de Lesquin; 5e, M. Desruelles, d'Annappes.

ENCORE UN IGNOBLE PERSONNAGE. — La trop longue série des attentats immoraux n'est décidément pas près de se fermer. Chaque jour, presque chaque heure, nous en fait connaître de nouveaux.

Mardi encore, vers cinq heures de l'après-midi, un vieillard de 62 ans, nommé Xavier Ficher, journalier, passant sur le rempart, à la porte des Postes, a commis un outrage public à la pudeur devant un groupe de cinq ou six enfants qui jouaient en cet endroit.

L'ignoble personnage a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Voici les recettes de la compagnie des tramways du 26 juin au 2 juillet et du 1er juillet 1882, comparées à celles des mêmes périodes de 1881 :

Du 26 juin au 2 juillet. — Nombre de voitures en 1882 : 397 ; en 1881, 363. — Recettes en 1882 : 27,987.00 ; en 1881 : 30,085.70. — Différence en moins : 98 fr. 10. — Moyenne par voiture : en 1882 : 77 fr. 68 ; en 1881 : 82 fr. 88. — Différence en moins : 5 fr. 20.

Du 1er janvier au 2 juillet. — Nombre de voitures en 1882 : 9,810 ; en 1881 : 8,991. — Recettes en 1882 : 685.623 fr. 60 ; en 1881 : 582,796 fr. 05. — Différence en plus : 102.827.55. — Moyenne par voiture 1882 : 69 fr. 67 ; en 1881 : 65 fr. 18. — Différence en plus : 4 fr. 49.

UNE IVROGNESSE INCORRIGIBLE. — La femme Marie Georges, âgée de trente-six ans, a été mise, hier, en état d'arrestation, pour ivresse manifeste et récidive.

C'est la huitième condamnation que cette vrognesse émérite aura à subir.

CHUTE. — Mardi, vers cinq heures de l'après-midi, un jeune enfant âgé de 14 ans, en voulant saisir un nid d'oiseaux qui se trouvait près du faîte d'une habitation de la place de Condé, est tombé d'une hauteur de 6 mètres.

Dans sa chute, il s'est cassé la jambe gauche et s'est fait de graves contusions au visage.

DEUX VAGABONDS. — Mercredi, vers une heure du matin, un contrôleur de service, attaché à la gare des voyageurs, ne fut pas peu surpris en voyant deux individus étendus sur les moelleux coussins d'un compartiment de 1re classe.

Croyant avoir affaire à des voyageurs endormis, il les réveilla. Mais nos dormeurs commencèrent par insulter grossièrement celui qui venait ainsi troubler leur tranquillité.

La police fut mandée. Quand elle arriva, elle reconnut de suite qu'elle avait affaire à deux vagabonds de la pire espèce, que l'on recherchait déjà depuis quelque temps. Ils ont été déposés au violon.

LE FORÇAT. — Le journal révolutionnaire, dont nous avons annoncé dernièrement la création à Lille, paraîtra le 14 de ce mois.

Pour célébrer ce glorieux anniversaire, il prend pour titre : *Le Forçat*.

VOYAGE A LA MER. — Un train de plaisir partira pour Calais le dimanche 9 juillet 1882. Des billets spéciaux d'aller et retour seront délivrés aux stations ci-après et aux prix suivants :

Douai, Carvin-Libercourt et Seclin, 7 fr. en 2e classe; 5 fr. 50 en 3e classe.

Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, Armentières, Bailleul et Hazebrouck, 5 fr. 50 en 2e classe; 4 fr. 50 en 3e classe.

Saint-Omer, 4 fr. en 2e classe; 3 fr. en 3e classe.

Ces billets à prix réduits ne sont valables que pour le train de plaisir, dont l'itinéraire est ainsi fixé :

Aller. — Départ de Douai, dimanche 9 juillet à 6 h. 17 matin. — Carvin-Libercourt, 6 h. 45. — Seclin, 7 h. — Tourcoing, 6 h. 55. — Roubaix, 7 h. 03. — Croix-Wasquehal, 7 h. 10. — Lille, 7 h. 35. — La Madeleine, 7 h. 47. — Armentières, 8 h. 00. — Bailleul, 8 h. 25. — Hazebrouck, 8 h. 50. — Saint-Omer, 9 h. 23. — Arrivée à Calais, 10 h. 20.

Retour. — Départ de Calais, dimanche 9 juillet, 8 h. 30 soir. — Arrivée à Saint-Omer, 9 h. 31; — à Hazebrouck,